

MAITRES AUXILIAIRES ET CONTRACTUELS

- Les maîtres auxiliaires et contractuels sont notés sur 20.
- L'augmentation peut aller de 1 à 2 points en dessous de 17, au maximum de 1 point entre 17 et 20.

MAITRES D'INTERNAT ET SURVEILLANTS D'EXTERNAT

- La note sur 20 sera obtenue par l'addition des pavés, chacun d'entre eux étant évalué sur la base suivante, sans aucune décimale.

	PONCTUALITE/ASSIDUITE	ACTIVITE/EFFICACITE	AUTORITE/RAYONNEMENT
TB	10	5	5
B	8	4	4
AB	6	3	3
P	4	2	2
M	2	1	1

N.B. :

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne la notation des intérimaires, celle-ci devra être en cohérence avec la fiche de stagiairisation que vous serez amené à établir.